

Le dispositif ColEx pour une nouvelle approche des PCP : *De la théorie à la pratique*



Jean-Louis BARAGGIOLI
Directeur du CTLes



Introduction

Proposer aux chercheurs et enseignants chercheurs un corpus de sources précisément décrit dans les outils nationaux (SUDOC) tout en garantissant un service optimisé pour l'accès aux documents (PEB-FDD et/ou accueil des lecteurs sans restriction).

Accompagner les bibliothèques pour valoriser les corpus, correspondant aux segments thématiques concernés, à travers les outils spécifiques qu'il a développés mais aussi grâce à un savoir-faire tiré de l'expérience acquise depuis dix ans.

Introduction

Présence du CTLes s'avère nécessaire sur le terrain. Elle est le gage d'une formation de qualité qui est dispensée au cas par cas à l'ensemble des participants pour la prise en main des outils comme pour le suivi des différentes étapes.

Lancement de nouveaux plans de conservation partagée dans le cadre du dispositif ColIEx doit renforcer la dynamique au sein des établissements partenaires autour des outils développés par le CTLes.

Plans de conservation partagée

Thématiques	Médecine	Arts du spectacle	Géographie	Philosophie	STAPS	Droit	Physique	Chimie	EBCO	Langue et littérature allemandes
Année de mise en place	2004	2012	2013	2013	2014	2016	2016	2016	2016	2016
Nombre de participants (CTLes inclus)	25	8	6	19	11	7	7	10	8	11
Nombre de titres	9 773	678	686	539	65	140	550	550	15 000	200

Corpus en cours de constitution

Aujourd'hui, au niveau national, les plans de conservation partagée portent sur 28 181 titres au total.

Du pilotage à l'animation ***une organisation structurée***

- ✓ Chaque plan de conservation est thématique.
- ✓ Il ne peut pas y avoir un même titre dans plusieurs plans.
- ✓ Un établissement peut être pôle de conservation pour un titre ou plusieurs milliers de titres. La qualité de pôle de conservation s'apprécie titre par titre.

Du pilotage à l'animation ***une organisation structurée***

- ✓ Le récolement en magasins est le premier travail sur le terrain et constitue l'amorce d'une logique de responsabilisation de chacun des participants.
- ✓ Dès le lancement d'un PCP, le CTLes met à la disposition des bibliothèques deux outils de gestion, dont l'objectif est d'accompagner et de conforter les participants dans leur action.

Du pilotage à l'animation *une organisation structurée*

- ✓ Le dispositif porte sur des collections imprimées, à la fois sur les titres vivants et sur les titres morts.
- ✓ Le réseau est constitué de bibliothèques de référence (pôles de conservation) et de bibliothèques partenaires.
- ✓ Le réseau est animé par un co-animateur scientifique (bibliothèque pôle d'excellence pour le segment thématique concerné) et par un co-animateur technique (CTLes).
- ✓ Les collections doivent être la propriété des bibliothèques participantes qui peuvent en céder la propriété aux autres membres du réseau.

Les principes qui gouvernent les PCP

- ✓ Tout pôle de conservation peut revoir son positionnement sur certains titres et renoncer à les conserver en sa qualité de pôle de conservation, sous réserve que le relais puisse être pris par une autre bibliothèque du réseau.
- ✓ Les pôles de conservation s'engagent à garantir l'accès aux collections qu'ils conservent de manière pérenne en participant au dispositif du prêt entre bibliothèques et/ou en accueillant les lecteurs.
- ✓ Les transferts de collections entre établissements sont organisés suite à un accord de gré à gré. En Région Île-de-France, le CTLes peut apporter son soutien logistique en mettant à disposition une navette.
- ✓ Le désherbage intervient de manière concertée, après s'être assuré que les documents concernés ne sont pas susceptibles de combler des lacunes de la collection de référence, voire d'une collection dans une bibliothèque partenaire.

Des indicateurs de performance appropriés

- ✓ Nombre de participants et leur répartition sur le territoire national
- ✓ Importance du corpus en nombre de titres
- ✓ Particularité du corpus (uniquement dédié au niveau recherche ?)
- ✓ Niveau d'actualisation de la *Base de gestion des périodiques*
- ✓ Nombre de transferts
- ✓ Volumétrie des collections transférées
- ✓ Mètres linéaires pilonnés
- ✓ Nombre de titres pilonnés
- ✓ Mètres linéaires libérés dans les établissements